

L'Hôpital neuchâtelois réorganise son service hôtelier

Le département logistique de l'Hôpital neuchâtelois poursuit sa réorganisation, conformément aux mesures d'amélioration du résultat annoncées à l'interne en mars dernier : 16 postes en équivalent plein temps (16 EPT) sont supprimés dans son service hôtelier. La qualité des prestations est maintenue et garantie car la réorganisation permet l'harmonisation des secteurs cuisine, restauration, hébergement et intendance des sites de soins aigus de La Chaux-de-Fonds et Pourtalès à Neuchâtel. Après décompte des départs naturels et des transferts internes d'ores et déjà possibles, onze personnes se voient touchées par ces suppressions de postes. Elles bénéficieront du plan social mis en œuvre conformément à l'article 3.4. de la CCT Santé21.

Des mesures de réorganisation sont en cours au sein du département logistique de l'Hôpital neuchâtelois. Elles ont notamment donné lieu à des annonces de suppressions de postes de travail au sein du service hôtelier sur les sites de La Chaux-de-Fonds et de Pourtalès à Neuchâtel.

Tout en maintenant la qualité des prestations, cette réorganisation vise à harmoniser les pratiques existantes sur les sites de soins aigus de l'Hôpital neuchâtelois. Elle engendre aussi une réduction de la masse salariale du département de plus d'un million de francs, correspondant à l'objectif annoncé à l'interne en mars dernier. En effet, la mise en œuvre de cette réorganisation implique une réduction globale des effectifs du département à hauteur de 16 équivalents plein temps (16 EPT). Toutefois, compte tenu de départs naturels et de transferts internes d'ores et déjà possibles, le plan social, conforme à l'article 3.4. de la CCT Santé21, s'applique pour onze personnes touchées par ces suppressions de postes. Cuisine, restauration, hébergement et intendance sont les secteurs touchés, tant dans des fonctions d'encadrement que dans des fonctions de terrain.

Conformément au règlement de la CCT Santé21 en la matière, un groupe de négociation, formé de deux représentants de la direction, de deux délégués des syndicats, de deux délégués de la commission du personnel et d'un représentant de la santé publique, suit la procédure pour accompagner les personnes concernées. En parallèle, ces dernières pourront faire appel à une personne de référence du département des ressources humaines désignée expressément par l'Hôpital neuchâtelois pour les soutenir dans les démarches internes comme externes. L'institution s'engage à rechercher un maximum de solutions de réinsertion professionnelle et seules les personnes pour lesquelles aucune solution de remplacement n'aura abouti dans les trois mois à venir recevront une annonce de licenciement.

Monsieur Francis Bécaud, directeur logistique, répond à vos questions cet après-midi entre 15h et 17h au 032 713 30 07.

Fontaines, le 31 octobre 2008